



7e congrès de l'Association française de sociologie
« Sociologie des pouvoirs, pouvoirs de la sociologie »
Amiens, 3-6 juillet 2017

APPEL A COMMUNICATIONS DU RT 1

Savoirs, travail et professions

Le RT1 propose pour le congrès de l'AFS de 2017 un appel à communications qui se divise en trois axes complémentaires, et qui comporte également trois appels à communications pour des sessions jointes, respectivement avec le RT8, le RT 19 et le RT 31.

La date limite de réception des propositions est le **24 février 2017**

Les propositions de communication indiqueront le nom, le prénom, l'adresse mail de chacun-e des auteur(e)s, leur appartenance institutionnelle et leur adresse professionnelle. Elles comporteront un résumé de 4000 signes maximum, titre et bibliographie compris.

Elles seront envoyées à l'adresse suivante : **rt1afs@gmail.com**

I- SESSIONS DU RT1

Axe 1. POUVOIR ET AUTORITE DES PROFESSIONNELS

Dotés de savoirs et de prérogatives qui les distinguent des autres membres du corps social, les professionnels disposent de pouvoirs spécifiques dont il convient d'analyser les formes, les sources et les limites. Dans la mesure où ces savoirs et ces pouvoirs sont inséparables de la légitimité conférée par l'Etat, il est nécessaire d'analyser les relations entre l'Etat et les professionnels sous leurs deux faces : celle du pouvoir exercé par l'Etat sur les professionnels, et celle de la capacité d'influence et de résistance dont disposent les professionnels envers l'Etat. Mais les professionnels sont confrontés également à d'autres sources de pouvoir, en particulier celui de la hiérarchie managériale, et ils exercent, de leur côté, des formes diverses d'autorité que cet axe invite à explorer.

1- Le poids de l'Etat sur les professionnels

Le pouvoir de l'Etat sur l'activité des groupes professionnels est multiforme et passe par une infinie variété d'institutions et de dispositifs. Il est présent dans la certification des formations et la collation des diplômes, dans l'habilitation des établissements de formation, et, tout simplement dans l'activité de formation, largement dominée par les établissements publics. Il est présent également dans la régulation du marché des services professionnels, de manière directe ou indirecte, par exemple à travers des organismes tels que les caisses de sécurité sociale, formellement de droit privé, mais placées en réalité sous tutelle de l'Etat, et calibrant l'activité des professionnels de santé à travers la fixation des prix des médicaments et consultations, mais aussi à travers la définition de la population des « ayants droit ». Il règlemente l'activité de nombreux métiers, des coiffeurs aux

garagistes et aux buralistes et détermine largement les possibilités d'action des professionnels du privé (par exemple dans le travail social et l'économie sociale et solidaire) en distribuant des subventions aux associations, qu'il agrée selon ses critères. Sans doute la forme la plus visible et la plus directe du poids de l'Etat tient-elle à son rôle d'employeur, qui clive la plupart des groupes professionnels entre un segment privé et un segment public, dont les logiques d'action, les intérêts et les prises de position peuvent profondément diverger. De manière plus discrète, il exerce un contrôle sur le fonctionnement des professions établies, même lorsqu'elles sont dominées par l'activité libérale, à travers des institutions comme les ordres professionnels, personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public. C'est le code de la santé publique qui définit par exemple les conditions dans lesquelles les chambres disciplinaires de l'ordre des médecins jugent les fautes professionnelles, c'est le Ministère de la justice qui nomme les notaires, même si la présentation est faite par le Conseil de l'ordre, etc. En somme, les deux types de domination énoncés par Max Weber, la domination-pouvoir, celle de l'Etat bureaucratique exerçant ses prérogatives sur les professionnels et leur imposant d'obéir, et la « domination en vertu d'une configuration d'intérêts » pourront être abordées et articulées dans les propositions de communication.

Les contributions relevant de cet axe pourront analyser l'intervention de l'Etat et les inflexions des politiques publiques en se focalisant soit sur la formation, soit sur l'action de l'Etat en tant qu'employeur, ou sur les différentes formes de régulation, de contrôle, ou d'influence exercée directement ou indirectement par l'Etat sur les professionnels du secteur public ou privé.

2- Les professionnels face à l'Etat

Loin d'être uniformément démunis face à l'Etat, les groupes professionnels disposent de moyens très inégaux de défendre leurs intérêts face à lui. Certains sont en mesure d'influencer le législateur, de vider de leur substance les décrets en obtenant des exceptions, des aménagements, qui font le

quotidien du travail des lobbyistes et des parlementaires, même s'ils n'empruntent pas toujours la voie trop visible du débat public. Beaucoup sont également capables de contourner les législations, de se soustraire aux contrôles ou d'élaborer diverses stratégies pour tromper ou dissuader la surveillance de l'Etat, pas seulement en matière de déclaration fiscale, mais aussi du point de vue des règles concernant la circulation et le stationnement, la pollution, la construction des bâtiments, l'hygiène des produits ou la santé des travailleurs et le droit du travail. Certains, comme les vendeurs à la sauvette sans papiers, n'ont d'autre recours que la fuite lorsque les agents de police approchent.

L'Etat, de son côté, ne constitue pas non plus une entité unique, ce n'est que par commodité de langage qu'il en est question au singulier. Il convient au contraire d'identifier les variations, les contradictions, les failles et la manière dont les professionnels en tirent profit ou en font les frais. Car on aurait tort de se représenter des groupes professionnels unis dans la résistance contre l'immixtion de l'Etat. Ce sont bien souvent eux qui réclament des réglementations, des droits, des protections, ou qui les ont obtenues par le passé et n'entendent pas renoncer à elles. La notion d'écologies liées avancée par Abbott rend bien compte de ces complexes jeux croisés d'alliances et d'oppositions entre professionnels et agents des diverses instances de l'Etat ou de l'action publique et de ses diverses déclinaisons territoriales qui se stratifient et se transforment au cours du temps.

De façon générale, on peut partir de l'idée que de même que les instances publiques développent des stratégies diverses et multiples envers les professionnels, ces derniers suivent des lignes de conduite très variables et mouvantes dans le temps envers l'Etat, sollicitant son intervention à l'occasion et protestant à d'autres moments contre son ingérence. C'est en termes de régulation et de négociation qu'il convient de parler la plupart du temps pour définir ces relations, mais il est vrai qu'en amont (ou après coup, lorsque le résultat n'est pas apprécié) de ces rencontres, la manifestation de rue, la campagne médiatique font partie aussi du répertoire d'action de la

mobilisation corporative. On s'intéressera donc dans cet axe aux diverses modalités du répertoire d'action des professionnels face à l'Etat, en donnant à cette notion un sens très large, qui peut inclure par exemple les formes de corruption, l'organisation clandestine de l'activité, les pratiques professionnelles du travail informel, ou les moyens par lesquels les professions dominantes définissent non seulement les modalités de leur pratique, mais l'ensemble de l'action publique concernée par leur domaine.

3- Les professionnels face au pouvoir managérial

L'emprise de l'Etat sur les professionnels et celle du management vont d'autant plus de pair que les services publics subissent les conséquences d'une orientation des politiques publiques ouvertement inspirée de la gestion des entreprises. Les impératifs managériaux, les restrictions budgétaires et les pénuries afférentes de personnel ou de moyens, les interférences de la hiérarchie mettant en cause l'autonomie des professionnels, l'obligation de rendre des comptes sur la base d'indicateurs chiffrés sont le lot commun des professionnels du public et de ceux des entreprises, aggravées dans les deux cas par la généralisation des emplois précaires. Cette précarité affaiblit de manière générale la position des salariés et leurs capacités d'action collective, le pouvoir des hiérarchies bureaucratiques ou managériales s'accroît. Les organisations qui passaient pour des « bureaucraties professionnelles », comme l'hôpital ou l'école, tendent à s'aligner sur les autres formes d'organisation, la rationalité industrielle semble prendre le pas sur la rationalité professionnelle.

Ici encore, l'emprise de l'organisation recouvre une multitude d'aspects et s'exerce à des niveaux très divers. Elle prend par exemple la forme de création de toutes pièces de nouvelles catégories de professionnels, ou de professionnalisations par le haut, c'est-à-dire d'injonctions et normes de comportement qui sont présentées comme des signes de professionnalisme, mais qui sont portés par le management et non par les professionnels eux-mêmes. Les professionnels, quant à eux, sont couramment décrits comme en proie au doute,

voire à la souffrance de ne pouvoir faire leur travail selon les règles du métier, ou raidis dans des résistances souvent désespérées. Mais cette vision a pu faire l'objet de mises en question, d'autres travaux soulignent la diversité des positions des professionnels, parmi lesquels émergent des individus, des segments ou des groupes disposés à « jouer le jeu » de la logique managériale, et à saisir les opportunités offertes par cette stratégie, voire des professionnels qui intériorisent les valeurs managériales.

4- L'autorité des professionnels

Une des particularités des professionnels tient à ce que leur pouvoir étant lié à la revendication de compétences reconnues comme légitimes et efficaces, ils disposent d'une autorité qu'on serait tenté de dire « propre », spécifique à leur statut de professionnel. Cette autorité peut relever de registres très divers, qu'il sera intéressant de confronter à travers les communications.

Certains professionnels ont précisément pour champ d'activité l'exercice du pouvoir, soit dans le cadre de l'Etat et de ses « corps », soit dans celui de bureaucraties privées, les grandes entreprises dont le pouvoir n'a rien à envier à celui des politiques. Une première ligne d'interrogation concerne donc la manière dont évoluent les formes d'accès au pouvoir, d'exercice et de légitimation de celui-ci par les dirigeants politiques ou économiques. Des avancées importantes ont été enregistrées en matière d'étude des effets de genre sur les chances et les modalités d'accès au pouvoir, mais d'autres domaines demeurent moins investis (minorités ethniques ou sexuelles, immigrants et étrangers, autodidactes...).

Pour beaucoup de métiers, l'autorité est clairement bureaucratique-légale, liée à la délégation d'un pouvoir régalié qui leur confère sous forme règlementée des capacités d'action interdites aux citoyens ordinaires, qu'elles soient d'ordre physique (user de contrainte et de violence envers les personnes, les placer en réclusion, saisir ou détruire des biens, expulser) ou d'ordre symbolique (condamner, gracier, certifier, garantir, authentifier,

décerner des titres, des droits, nommer à un poste, révoquer, mais aussi marier, déclarer vivant ou mort...). A côté de ces pouvoirs, dont on sous-estime souvent l'étendue, les professionnels jouissent d'autres possibilités, réparties de manière plus large, au point que chaque groupe professionnel en détient une part plus ou moins conséquente, et qui correspondent à ce que la tradition interactionniste appelle la licence, la liberté de faire ce que les citoyens ordinaires n'ont pas le droit de faire, y compris dans certains cas de se dispenser du respect de certaines lois, par exemple celles du code de la route pour les conducteurs de véhicules prioritaires, ou celles qui régissent le délit de recel pour les professions soumises au secret professionnel.

Mais on peut songer également à d'autres types ou d'autres sources d'autorité. D'une part, entre l'autorité d'Etat et celle que donnent des compétences reconnues, se glisse celle des spécialistes intervenant dans les dispositifs de pouvoir et les formes de gouvernement d'autrui de type foucauldien. D'autre part, il existe des formes d'autorité qui peuvent reposer en partie sur des lois, des règles professionnelles ayant une valeur officielle, mais aussi pour une autre part sur des conventions sociales qui peuvent être très codifiées sans avoir force de loi ailleurs que dans les cercles spécifiques où elles s'exercent. Certains professionnels sont ainsi investis d'une autorité qu'on peut appeler cérémonielle. On suit sans discuter le maître d'hôtel, on obéit aux signes du prêtre qui dirige le culte, on applaudit comme des animaux dressés sur ordre de l'animateur de télévision. Ce cas de figure se rapproche de la perspective « dramaturgique », qui met le professionnel en situation d'incarner un personnage doté d'autorité dans une configuration normative de rôles complémentaires qu'on retrouve aussi bien

dans l'analyse parsonnienne des rôles du patient et du médecin que dans l'approche goffmannienne des interactions entre professionnels et profanes, ou dans le « drame social du travail » de Hughes.

Enfin, on peut trouver des figures de professionnels investis d'une autorité plus proche du modèle charismatique, sachant que celui-ci n'exclut en rien l'existence de moyens divers d'acquisition du charisme par l'éducation et l'exercice. Les artistes, les professionnels qui se réclament de la « cité de l'inspiration » peuvent être dans ce cas, mais il peut être associé à des modalités particulières d'exercice pratiquées par des individus ou des segments du groupe professionnel. On peut même se demander, à titre exploratoire si la reconnaissance aux professionnels d'une autorité n'est pas en certains cas fondée sur une conception plus ou moins magico-religieuse du savoir et de la compétence, comme s'il émanait d'eux (et du contexte dans lequel se déroule l'interaction) une sorte d'aura conférée par leur science, ou en tous leur maîtrise de l'art. Ce dernier cas ne relève pas seulement des relations entre professionnels et profanes, mais aussi des formes de hiérarchisation internes à certains groupes professionnels qui conduisent à poser quelques-uns de leurs membres sur un véritable piédestal et à considérer le moindre de leur propos comme une révélation sacrée. « Faire autorité » prend alors un sens qui ne résulte pas du franchissement des épreuves de la validation scientifique, et qui fait qu'ils sont traités comme s'ils avaient été élus par les dieux.

Les communications attendues sous cet axe pourront aborder les diverses formes de production, de manifestation, de reconnaissance de l'autorité (et toutes celles qui n'ont pas été évoquées ici) des professionnels, que ce soit auprès des profanes, auprès des pairs ou d'autres professionnels.

Axe 2. PROFESSIONNELS ET ENCADRANTS

Ces ateliers du RT1 proposent de s'intéresser aux relations complexes qui se nouent au sein des groupes professionnels du soin et de l'enseignement entre les soignant(e)s et

enseignant(e)s et leur hiérarchie immédiate (dite N+1, cadres de santé, directeurs-trices, chefs d'établissement, inspectrices-teurs). Très souvent, ces encadrants(e) dits de proximité sont « des gens

de métier » ; elles-ils supervisent ainsi des ex-pairs avec lequel(le)s elles-ils sont censé(e)s partager les mêmes conceptions du travail et des valeurs professionnelles.

Mais il faut être attentif aux différences entre les générations du point de vue de la socialisation professionnelle, de l'intériorisation des valeurs liées au métier, des conditions d'exercice⁻⁻⁻, compte tenu des évolutions qui marquent les professions au cours des trente dernières années (réformes, introduction du NPM, changements concernant le contexte et les attentes des usagers...).

Quant au choix de « faire carrière », il peut être interprété par les « gens de métier » comme un renoncement au « vrai » travail (abandon des patients, des élèves), un investissement dans le « sale boulot » administratif/gestionnaire (dérive vers « la paperasserie et la réunionite »), voire même comme une trahison (volonté de « passer de l'autre côté »).

Ces parcours ascensionnels prennent également d'autres sens. Tout est une question de points de vue. Pourquoi des travailleuses-travailleurs choisissent-elles-ils de s'engager dans une voie promotionnelle, souvent ardue, jonchée de démarches auprès de leur hiérarchie, de concours, de formation à l'emploi ou professionnelle ? Quelles sont leurs objectifs : « devenir chef », sachant que le rapport au pouvoir dans les milieux très féminisés du soin et de l'enseignement n'est pas une valeur professionnelle revendiquée (ou avouable) ? Gagner de l'autonomie pour mieux « servir » leur public (patients, élèves), voire leur institution,

l'hôpital ou l'école ? Mettre le pied à l'étrier pour gravir les échelons hiérarchiques ? Ou encore, en devenant cadre, mieux satisfaire aux exigences de qualité, et ainsi développer une expertise managériale et gestionnaire ? Enfin, s'agit-il de mieux défendre le groupe professionnel d'origine en grimpant dans la hiérarchie pour se « positionner » par rapport à d'autres décideurs, administratifs, médecins ?

Quelles sont par ailleurs les proximités et les différences entre les deux groupes du point de vue des caractéristiques sociales, de la formation scolaire et universitaire, des représentations du métier, de la vie personnelle et familiale ? Sachant que les hommes sont en général surreprésentés à la direction des écoles et autres établissements scolaires, à l'inspection, dans les postes d'encadrement supérieurs de la santé...

En résumé, plusieurs axes de réflexion pourraient être suivis :

- Qui sont les professionnels de l'éducation et du soin aujourd'hui ? Comment se représentent-ils leur métier et leur statut ?
- Quelles sont les propriétés sociales de ces « gens de métier » du soin et de l'éducation qui s'engagent dans des fonctions de cadres ? Par quels processus subjectifs, interactionnels, organisationnels et institutionnels y sont-ils entraînés ? Sachant que leur « choix » se construit à un moment de forte redéfinition de la « gouvernance » des institutions sous l'effet des restrictions budgétaires et des orientations du *new public management*.

Axe3. POUVOIRS, COOPERATION ET CONCURRENTE DANS L'ORGANISATION DES MONDES PROFESSIONNELS

Les segments professionnels (Bucher, Strauss, 1992) n'évoluent pas en parfaite autonomie et indépendance. Pour l'écrire comme Claude Dubar, Pierre Tripiet et Valérie Boussard (2011) : il n'existe pas de profession « séparée ». Composé de différents segments, les groupes professionnels sont en interaction avec d'autres professions et partenaires aux objectifs plus ou moins congruents, mais aussi avec des profanes bénéficiaires de la

production des biens ou des services. Le groupe professionnel n'est alors pas seul lorsqu'il s'agit de définir quelle sera sa production. Il est pris dans un monde professionnel organisé par ses interactions avec ses concurrents et ses auditoires (Abbott, 1988), tous intéressés au résultat de l'activité des professionnels. Pour l'écrire autrement, un monde professionnel se compose d'une multitude d'interactions faites d'attentes réciproques et

d'intérêts convergents et concurrents, en bref de relations d'interdépendances.

Qu'elles se situent au niveau local dans les rencontres entre segments et groupes professionnels, ou supra-local, souvent au niveau national à travers l'action des « élites » du groupe professionnel, ces relations d'interdépendance entre le groupe, les segments concurrents et les bénéficiaires de l'activité entraînent un ordre négocié reposant sur une série de conventions visant à reproduire le monde professionnel existant. Puisque les différentes écologies qui le composent sont interdépendantes, alors il est dans l'intérêt des acteurs les plus puissants de ce groupe de continuer à s'organiser de sorte à préserver le monde professionnel établi. Pour cela, le groupe professionnel doit réguler le flux des nouveaux entrants en veillant à leur socialisation pour s'assurer qu'ils ne poursuivront pas des intérêts opposés à ceux du monde. La définition des différents intérêts supportés par ce monde se réalise à travers un lent travail historique de coalition, organisé selon des échanges plus ou

moins stables et durables et qui donnent naissance à des interdépendances multiples, à une « une structure relationnelle » (Lazega, 2006 : 214).

On s'intéressera ici à l'organisation des mondes professionnels en se centrant sur les relations d'interdépendance entre les différents acteurs de ces mondes (segments, groupes professionnels, associations, syndicats, etc.), leurs évolutions et leurs enjeux. Cette perspective pourra donner lieu à plusieurs types de questionnements : comment s'organisent, se maintiennent et évoluent les échanges au sein des mondes professionnels ? Quels types d'arguments sont convoqués par les différentes catégories d'acteurs et comment interviennent-ils dans l'organisation des mondes professionnels ? Comment sont appréhendés et mobilisés ces mêmes arguments par les différentes catégories (assentiment, opposition, réappropriation, contournement...) ? Plus largement, qui a le pouvoir d'organiser les mondes professionnels et comment ce pouvoir fait-il l'objet de négociations par les différents acteurs des mondes professionnels ?

II- SESSIONS JOINTES

Session jointe RT1 (savoir, travail, professions) et RT8 (Sociologie du militaire : sécurité, armées et société)

LES PROFESSIONNELS DE LA SECURITE :

PERSPECTIVES COMPAREES SUR DES OPERATEURS DU POUVOIR DE L'ETAT

Contrôler, surveiller et assister la population sur le territoire est un triptyque au cœur de la définition du pouvoir régalien de l'État (à la fois pouvoir coercitif et conservatif). Militaires, policiers, pompiers, secouristes, agents de la protection civile, agents de sécurité privés, autant d'acteurs qui concourent à la production de ce que le sens commun administratif nomme la « sécurité », mais qui demeurent généralement étudiés séparément par les sciences sociales.

Cette session conjointe vise justement à explorer de façon transversale l'organisation et le

fonctionnement du monde des professionnels de la sécurité, ainsi que les évolutions qui l'affectent, et par ce biais, à appréhender une autre facette des transformations de l'État. Elle a vocation à rassembler chercheuses et chercheurs au-delà des découpages usuels des thèmes ou objets de recherche entre différents sous-champs spécialisés (sociologie des militaires, sociologie de la police, sociologie du travail et des groupes professionnels, sociologie des professions, sociologies de organisations, sociologie de l'État, sociologie des politiques publiques, études de sécurité, sociologie de la violence, etc.).

Dans un contexte de durcissement des politiques sécuritaires, les membres de différents groupes professionnels dont il est question ici semblent pris dans des contraintes structurelles qui ont des effets très concrets sur leurs conditions de travail. Exposés d'un côté à une extension et à un redécoupage de leurs mandats dans un contexte d'état d'urgence prolongé, ils sont d'autre part contraints par des logiques d'optimisation des coûts de la fonction publique par la réduction d'effectifs et la gestion par « le chiffre », ainsi que par leur mise en concurrence avec le secteur privé. Les récentes mobilisations policières, les appels à l'assouplissement des doctrines d'encadrement de l'ouverture du feu par les forces de l'ordre, la mise en place de nouveaux fichiers, le déploiement généralisé et continue des forces militaires sur le territoire national, ou bien encore l'enseignement des techniques militaires de premiers secours au combat aux infirmiers et bénévoles de la protection civile, voire le projet de délégation des contrôles de vitesse aux personnels autoroutiers sont autant d'indices concrets de ces multiples tensions et transformations qui affectent la manière dont sont administrés et délégués les moyens de la sécurité sur le territoire et auprès de la population.

Nous attendons des contributions qui s'intéresseront, entre autres, aux conditions de

travail, aux contenus des métiers et à leurs évolutions, à l'émergence de nouveaux segments, aux identités, ou bien encore à l'encadrement des activités, aux instruments et aux techniques que ces professionnels mettent en œuvre. Ces différents domaines pourront être abordés sous le spectre des questionnements suivants : qui sont les travailleurs de la sécurité ? Comment sont-ils recrutés, formés et socialisés à leurs métiers ? Quelles sont les dynamiques de professionnalisations qui les affectent ? Quelles sont les répercussions du *new public management* sur la division de leur travail, sur les rôles et sur les actions de ces professionnels ? Avec qui sont-ils en concurrence et quels sont les nouveaux acteurs de ce champ ? Comment se fixent les normes qui encadrent leurs actions ? Qui concourt à la fixation de ces normes ? Quels sont les transferts d'instruments, de techniques et de savoir-faire entre les différents secteurs qui composent ce monde professionnel et ceux qui lui sont connexes ? Dans quelle mesure et comment ces transferts affectent-ils la définition de leurs métiers et leurs pratiques ? Jusqu'où le travail de production de la sécurité est-il délégué, dans quelles conditions, et quels sont les effets de cette délégation ?

Session jointe RT1 (savoirs, travail et professions) - RT19 (Santé, médecine, maladie et handicap)

PROFESSIONNELS DES SOINS FACE A LA RATIONALISATION DES UNIVERS DE LA SANTE

Le processus de rationalisation, comme dimension fondamentale du *new public management*, se retrouve au cœur des évolutions de fond que connaît le champ de la santé et de la santé mentale. S'il se décline et se traduit de différentes manières selon les domaines d'activité, les institutions et leurs objectifs, ce processus est très largement solidaire aujourd'hui des impératifs d'efficacité des pratiques et du contrôle des dépenses.

Pour une partie des professionnels, tout particulièrement ceux dont le métier recouvre des compétences relationnelles, ces impératifs signifient l'augmentation des contraintes qui pèsent sur la réalisation du travail de soin et en fragilisent les dimensions considérées comme les plus nobles (celles qui touchent à l'« humain »). Pour les cadres, et notamment ceux dits « de proximité », les injonctions à la rationalisation prennent un autre sens. Ces encadrants de première ligne (par exemple, cadres de santé) ont pour mission de faire accepter et appliquer des

décisions souvent synonymes de restructurations et restrictions douloureuses pour les agents, sans avoir participé à l'élaboration de ces mesures et sans forcément y adhérer. Cette transformation des cadres de métier en managers perturbe donc les rapports entre professionnels du soin et leur chef immédiat, mais également les rapports de pouvoir entre cadres situés aux différents niveaux de la lignée hiérarchique.

Dans les structures de soins, ces contraintes sont générées en particulier par l'augmentation du traçage des activités, des dispositifs de contrôle de qualité, de l'évaluation des pratiques professionnelles à l'aune de critères standardisés, ensemble de dispositifs qui relève d'un pilotage gestionnaire médico-économique. Face aux effets des réaménagements du système de soins, les professionnels déploient une diversité de réponses qui vont des stratégies d'adaptation, d'instrumentalisation aux techniques de contournement et de résistance, via des usages spécifiques d'outils, méthodes, procédés et règles qui leur sont imposés.

Ce sont à ces différentes stratégies que nous nous intéresserons et à leurs registres de justification, plus particulièrement ceux qui produisent des formes de critique sociale. Ainsi, nous pourrions

interroger les manières dont les acteurs s'approprient certaines analyses et notions produites par les sciences sociales pour construire leur vision du système de soin et de ses évolutions. Ces analyses peuvent par exemple alimenter la conception d'une intensification des pratiques de « contrôle » et de « normalisation » des individus au nom des objectifs de performance et de rentabilité. Plusieurs domaines pourront être abordés sous l'angle de ces questionnements :

- celui des conceptions des acteurs et des groupes professionnels qui sont à la fois les récepteurs, passeurs, producteurs, « applicateurs » et « transformateurs » du processus de rationalisation des soins de santé ;
- celui des pratiques thérapeutiques elles-mêmes, notamment celles qui voient se croiser des logiques de conformation et de résistance aux objectifs d'efficience et d'efficacité ;
- celui des revendications des mouvements de patients, également révélatrices de tensions entre la défense de l'évaluation des « bonnes » pratiques professionnelles et la dénonciation de la « déshumanisation » latente que les finalités proprement gestionnaires engendreraient.

Session jointe RT1 (Savoirs, travail et professions) – RT 31 (Sociologie du sport et des activités physiques)

RAPPORTS DE POUVOIR ET MONDES SOCIAUX DU SPORT

Le monde social du sport est structuré autour de la logique de la compétition, qui régit aussi bien les rapports sociaux entre adversaires au moment des épreuves, que les positions hiérarchiques définies par les titres et classements, ou même les temporalités alternant entre les périodes de latence consacrées à l'entraînement et les temps forts des « événements ». Cette logique de la compétition s'inscrit dans un processus de rationalisation, qui traverse jusqu'aux moindres détails de la vie des sportifs, et qui a notamment pour effet de peupler leur entourage d'un réseau

toujours plus dense de professionnels et experts. Elle s'est répandue dans toutes les strates de l'organisation sportive, à commencer par le club, devenu le siège d'un processus généralisé de professionnalisation, tant du côté de l'encadrement sportif, avec l'émergence du métier d'entraîneur et le développement autour de lui d'une nuée de spécialistes, que du côté de l'organisation, avec la pénétration des « gestionnaires » et leur cortège de spécialistes en audit, en marketing, en communication...

Rapports de pouvoir au sein des organisations sportives

Du club local à l'organisation fédérale nationale ou internationale, le sport constitue un vaste espace professionnel, de plus en plus éloigné du bénévolat et de la pratique désintéressée qui était à son fondement. Avec cette dynamique se développent et se généralisent des rapports de pouvoir spécifiques, qui conduisent à s'interroger sur le type de démocratie ou de management participatif que représentent les clubs et associations sportives. En tant qu'associations à but non lucratif, ils sont censés reposer sur la volonté des membres exprimée à travers les décisions prises en assemblée générale et la désignation par le vote des responsables, mais leur taille, leur puissance financière et leur fonctionnement sont ceux d'une entreprise dont seuls les dirigeants possèdent les informations, les compétences et le pouvoir réel de décision. Une des premières lignes de questionnement est donc celle des formes de pouvoir qui ont cours au sein des organisations que sont les clubs, associations sportives, instances fédératives. On s'interrogera sur les rapports qui se nouent entre professionnels et bénévoles/amateurs, entre responsables ou membres de l'appareil et adhérents, entre dirigeants et pratiquants, en gardant à l'esprit que les apparences peuvent être trompeuses. Par exemple, le pouvoir et l'autorité peuvent se trouver du côté du président-employeur sous statut de bénévole, et pas nécessairement du côté des moniteurs de voile ou d'équitation salariés précaires à temps partiel. Une attention particulière pourra être accordée au cas des relations entre employeurs et salariés, marquées par le rapport de subordination, et aux formes d'action collective développées par les salariés du sport pour contrebalancer le pouvoir des employeurs.

On s'intéressera également aux jeux de pouvoir entre fractions au sein du groupe des responsables, ou parmi les bénévoles/amateurs, et dans les configurations complexes mettant aux prises des coalitions mixtes rassemblant des professionnels et des non-professionnels : quelles formes d'emprise, quels moyens d'action, quels enjeux et concurrences, quelles résistances, quelles formes

d'incertitudes, quelles stratégies sont à l'œuvre dans le monde des organisations sportives ?

Rapports des organisations sportives aux sphères du pouvoir

La puissance des institutions sportives, l'impact médiatique des grands événements qu'elles organisent, la popularité des champions, font du sport un phénomène politique, associé directement ou indirectement à l'Etat et aux classes dirigeantes. Notre deuxième axe d'analyse concerne donc les liens entretenus entre les acteurs sportifs (pratiquants ou membres des organisations) et les sphères du pouvoir politique ou économique et financier. Au-delà de la dénonciation des fonctions d'enrôlement et de divertissement au profit des dominants classiquement attribuées au sport, ces relations pourront être abordées en termes de réseaux et de formes de sociabilité, mais aussi en termes d'usage politique du sport, de la part des sportifs (sous forme par exemple de soutien à un parti ou un candidat), ou de la part des politiques (notamment sous forme de distribution sélective des subventions et équipements). La tendance au désengagement de l'Etat (qu'il convient de nuancer selon les ministères : sport, éducation, santé...) favorise le renforcement des liens avec d'autres instances publiques, en particulier les régions et communes, qui jouent un rôle central sur leurs territoires, mais aussi avec des acteurs privés (médias, clubs privés, marques, organisateurs de spectacles...) dont les intérêts passent par le contrôle des activités et événements sportifs.

Rapports de pouvoir au cœur des activités sportives

La dimension organisationnelle et politique du sport ne doit pas faire oublier que les pratiques sportives sont elles-mêmes le siège de rapports de force et de pouvoir. Les relations entre les pratiquants et leurs encadrants constituent des relations de pouvoir, tantôt au sens de domination fondée sur une configuration d'intérêts (le sportif a intérêt à se plier aux directives de son coach pour augmenter ses chances d'amélioration des performances), tantôt au sens d'autorité exigeant l'obéissance (les

institutions sportives imposent aux pratiquants une discipline qui peut passer par la sanction et la punition en cas de transgression répétée). L'expertise revendiquée par les intervenants fonctionne comme la justification d'un pouvoir inscrit dans les dispositifs institutionnels, mais leur autorité se voit relativisée par la concurrence à laquelle ils se livrent, voire par les injonctions contradictoires qu'ils émettent. C'est finalement par le compromis, la négociation, autant que par le conflit que se règlent les problèmes de coordination des interventions. La pratique sportive, dans sa dimension agonistique, implique un rapport de forces, et donne lieu au développement de savoirs stratégiques complexes visant à contrôler l'adversaire, anticiper ses réactions, maîtriser ses offensives, déjouer ses feintes, tromper sa défense, en bref à tenter de prendre le dessus, à établir son pouvoir sur lui. Dans les sports individuels, ces jeux de positionnement : intimider, se donner l'air sûr de

soi, narguer, énerver l'adversaire sont autant de façons de prendre l'ascendant dans l'interaction. Dans les sports collectifs, ces stratégies sont médiatisées par la configuration des relations internes aux équipes, au sein desquelles coopération et concurrence, solidarité et rivalité se combinent de manière souvent complexe et ambiguë. Les rapports de pouvoir restent bien présents, non seulement par ce que chacun tente d'affirmer sa place dans le collectif, mais aussi parce que l'autorité du capitaine se voit sans cesse confortée ou menacée au gré des succès ou échecs de chacun, dans un jeu d'interactions aussi mouvant que les phases d'un match. Ces diverses dimensions sous-tendent les différentes formes d'activité sportive, mais il serait intéressant de rassembler des matériaux permettant d'identifier les variations qu'elles font apparaître selon qu'il s'agit de pratiques d'amateurs ou de professionnels.